COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

CO Renard, à la commune de Vernier de prendre en main la situation

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 26 juin, le Conseil municipal votait à l'unanimité une résolution (R 215 – 12.06) afin de pousser l'État à entreprendre des travaux de rénovation urgents au Cycle d'orientation du Renard. Le 27 juin 2012, la députée et Conseillère municipale Christina Meissner déposait une interpellation au Grand Conseil concernant le délabrement du CO Renard demandant au Conseil d'État « A quand la rénovation des plafonds ? ». Dans sa réponse IUE 1463 A, le Conseil d'État écrivait : « Convaincu de la nécessité de travaux de plus grande ampleur pour assurer à moyen terme un confort optimal dans le collège du Renard, le département de l'urbanisme a mandaté une étude de faisabilité portant sur des travaux de rénovation ou une éventuelle démolition/reconstruction. Les conclusions de cette étude sont attendues pour le début de l'automne 2012 et feront l'objet d'une information à l'ensemble des parties concernées, y compris la Commune de Vernier. En fonction de l'option choisie, le Conseil d'État présentera au Grand Conseil un projet de loi afin d'obtenir les crédits nécessaires à la réalisation des travaux ». Force est de constater que d'une part, le Conseil municipal de Vernier n'a pas reçu les conclusions de cette étude et que d'autre part, l'État renonce à effectuer des travaux de rénovation (cycle de Budé, entre autres) faute d'argent.

Si l'État ne peut assumer ses responsabilités face aux établissements d'enseignement secondaire dont il a la charge, il appartient à la Commune d'étudier la question et de trouver une solution. Les écoliers autant que les enseignants qui fréquentent le CO du Renard ont droit à des conditions de travail acceptables. Elles ne le sont plus et il y a urgence. La récente lettre envoyée par l'APECO Renard qui figure en annexe en témoigne.

Lors du Conseil municipal du 29 janvier 2013, le Maire de notre Commune nous informait qu'il allait interpeller le Conseil d'État sur le processus de démolition/reconstruction, sur la nécessité d'y impliquer, en tout cas en termes de collaboration, la Commune de Vernier, et plus particulièrement en cas de déplacement du CO du Renard. Le Conseil municipal remercie le Maire de ses démarches mais souhaite être étroitement associé.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- informer le Conseil municipal des résultats de son interpellation au Conseil d'État pour discuter du futur du CO du Renard (rénovation ou démolition et reconstruction)
- lui transmettre les résultats de l'étude de faisabilité de l'État (rénovation ou démolition et reconstruction) qui devaient nous parvenir au début de l'automne 2012
- informer le Conseil municipal sur les possibilités de collaboration entre Commune et État en matière de travaux sur le CO du Renard
- informer le Conseil municipal du site envisagé pour la reconstruction du CO si cette option devait être retenue.

Pour l'UDC : Christina Meissner Indépendant : Sebastien Ruffieux

Vernier, le 21 février 2013

Courrier de l'APECO Renard adressé à la Mairie de Vernier et au Secrétariat du Conseil municipal en date du 18 janvier 2013.

Monsieur le Président du Conseil Municipal, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux,

Suite au courrier de M. le Conseiller d'État Charles BEER (voir annexe), refusant une rencontre avec les représentants des enseignants et l'association de parents d'élèves, il est toutefois avéré que :

- en novembre 2012 une décision est «déjà» établie de démolition/reconstruction du bâtiment du Renard ;
- qu'il s'agit d'une demande prioritaire du Département de Monsieur BEER;
- que cette demande fera l'objet d'un projet de loi pour l'obtention d'un crédit d'étude.

Cette dernière remarque nous fait craindre un retard important dans le calendrier prévu pour la rénovation du CO Renard.

Pendant ce temps, même si des efforts ont été consentis pour éviter les risques majeurs de chute de corniche du toit, de pans de plafonds, etc..., le cycle ressemble à un vrai camp retranché.

Le délabrement, la décrépitude y règnent en maîtres. Les conditions d'enseignement et d'étude en pâtissent forcément.

Comment demander à un élève de respecter les lieux, de ne pas détériorer l'enceinte scolaire alors que celle-ci tombe en ruine.

Un vrai sentiment d'abandon y règne en contradiction totale avec l'esprit de réseau d'enseignement prioritaire. Comme une verrue sur l'image positive que Vernier tente d'assumer.

En résumé, un dossier qu'il ne faut pas oublier.

C'est pourquoi, nous demandons aux autorités de la Ville de Vernier de bien vouloir reprendre contact avec les départements concernés afin de pouvoir apporter des réponses concrètes aux questions et inquiétudes des enseignants et des parents.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour le comité de l'APECO Renard :

Nadia MERMILLOD, Vice-présidente, et Sébastien RUFFIEUX, Président